

## Rapport du contexte Moyenne Meurthe et Plaine aval- 880015

Type de contexte: Cours d'eau



Etat fonctionnel  
Dégradé



Domaine  
Intermédiaire



Catégorie piscicole  
1ère et 2ème catégorie



Biocénotype  
B5+



Surface  
12393.64 hectares

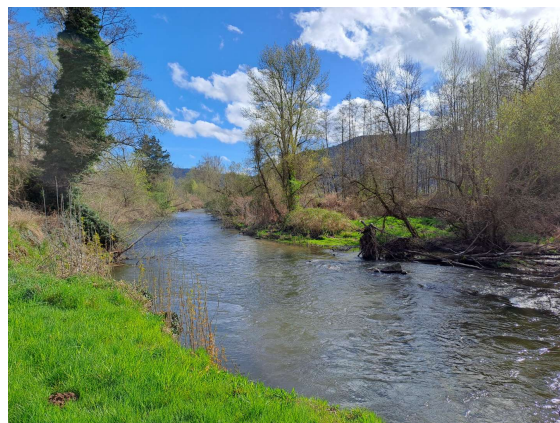


Espèce repère  
Brochet, Truite de rivière

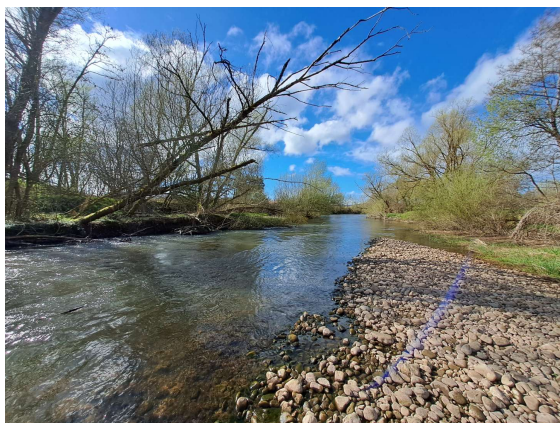
### Photos du contexte:



Date: 26/02/2024 Crédits: Clara PRIVAS FDAAPPMA 88  
Localisation: La Plaine à Neufmaisons



Date: 27/03/2024 Crédits: Clara PRIVAS FDAAPPMA 88  
Localisation: La Meurthe à Saint-Dié-des-Vosges



Date: 27/03/2024 Crédits: Clara PRIVAS FDAAPPMA 88  
Localisation: La Meurthe à Saint-Dié-des-Vosges



Date: 27/03/2024 Crédits: Clara PRIVAS FDAAPPMA 88  
Localisation: La Meurthe à Etival-Clairefontaine

Diagnostic en date du 15/05/2024:

|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Répartition de l'espèce: Irrégulière</b></p> <p>Cohérence avec la répartition historique naturelle</p> <p>Présence de l'espèce dans 60 à 80% des pêches effectuées ces 3 dernières années dans le contexte</p> | <p><b>Cycle biologique: Accompli entièrement</b></p> <p>Présence d'au moins trois classes d'âges</p> |
| <p><b>Abondance: Correcte</b></p> <p>Ecart par rapport à la biotipo et/ou données historiques</p> <p>En dessous des niveaux attendus par les données historiques et/ou biotypologie (Ecart d'abondance = 2)</p>      | <p><b>Qualité du milieu et fonctionnalités pour l'espèce:</b></p> <p><b>Altérées</b></p>             |

Synthèse état des lieux et diagnostic:

15 - Moyenne Meurthe et Plaine aval :

Ce contexte comprend la Meurthe, un affluent de la Moselle; et la Plaine en aval du lac de la Plaine. Il ne comprend pas le lac de Pierre-Percée qui est géré par la FDAAPPMA 54. C'est un secteur forestier sur les affluents, et plus urbain/industriel et agricole dans la vallée de la Meurthe. Les affluents sont salmonicoles, avec des ruisseaux pépinière très intéressants pour la reproduction de la Truite fario. La Plaine et la Meurthe sont plus intermédiaires. La Plaine est impactée par le fonctionnement des barrages du lac de la Plaine et de Pierre-Percée, avec des changements de niveaux d'eau fréquents qui perturbent les populations piscicoles. La Meurthe souffre quand à elle d'une dégradation de la qualité de l'eau, elle est très artificialisée et souffre de la présence d'agglomérations, des industries, du réseau routier et des gravières.

Masses d'eau (Agence de l'eau Rhin-Meuse): FRCR279 MEURTHE 3; FRCR297 PLAINE 2.

- Hydrologie et climat:

La Meurthe a un régime pluvial, avec des hautes eaux hivernales et un étiage estival. Son module ou débit interannuel moyen mesuré à Saint-Dié-Des-Vosges est de 7,55 m³/s et son module mesuré à Raon-L'Etape est de 14,1 m³/s. Le climat est semi-continental, avec de fortes pluviométries (influence océanique).

- Espèces remarquables:

Deux espèces autochtones protégées ont été identifiées sur le contexte: l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*, et l'écrevisse à pattes rouges *Astacus astacus*. Des espèces exotiques envahissantes sont néanmoins fortement présentes et peuvent menacer les écrevisses autochtones : l'écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* et l'écrevisse de Californie *Pacifastacus leniusculus*.

L'Ombre commun *Thymallus thymallus* est une espèce vulnérable en France (INPN - 2024), c'est une espèce pouvant être considérée comme "espèce parapluie": sa conservation et la conservation de ses habitats permet d'assurer la survie d'un grand nombre d'espèces. Elle a non seulement une forte valeur patrimoniale mais est aussi particulièrement sensibles aux changements de températures, de débits, aux pollutions... L'Ombre commun est considérée en tant qu'espèce cible sur ce contexte (sur la Meurthe mais aussi et surtout sur la Plaine) mais pourrait à juste titre être prise comme espèce repère.

- Perturbations et état écologique:

La Meurthe est une rivière intermédiaire avec des populations d'ombres et de brochets. Par rapport à l'amont (amont de Plainfaing), sa qualité écologique est dégradée. Les frayères à brochets sont limitées car la Meurthe est très anthropisée, avec des traversées d'agglomérations (Saint-Dié-des-Vosges, Raon-l'Etape). Le réseau routier longeant la rivière et les gravières / ballastières peuvent aussi dégrader le milieu (Par exemple la carrière Cantrelle de Saulcy-sur-Meurthe a dégradé la qualité des milieux lors d'une crue de la Meurthe en novembre 2023 suite à la rupture d'une digue où la rivière a été capturée par une ballastière. Cela a engendré une forte érosion régressive, une incision du lit du cours d'eau, une déconnexion d'un bras de la rivière et un problème de continuité écologique. ). Des pollutions dues aux papeteries sont aussi fréquentes à l'aval du contexte, ce qui provoque une diminution de biomasse au niveau de Raon-l'Etape.

La Plaine abrite une population d'Ombres communs, tandis que ses affluents sont plus salmonicoles, avec des ruisseaux pépinières qui permettent une bonne reproduction de Truites farios. Le cours d'eau est néanmoins fortement dégradé par les variations de niveau d'eau et de températures provoquées par le barrage de Pierre-Percée en amont, ce qui limite le développement des espèces piscicoles. A cause de cette pression significative, la Plaine aval et son contexte sont considérés comme dégradés. La Plaine est aussi très ensablé, à cause de la géologie gréseuse, des forêts de conifères et en aval à cause de l'apport de sédiments par les Carrières de Trapp.

|                                             | Populations théoriques de Truites fario adulte: | Populations théoriques de brochets adultes: |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Capacité d'accueil                          | 4434 (TRF/an)                                   | 1416 (BRO/an)                               |
| Recrutement                                 | 12890 (TRF/an)                                  | 1432 (BRO/an)                               |
| Stock potentiel                             | 4434 (TRF/an)                                   | 1416 (BRO/an)                               |
| Linéaire de cours d'eau pris en compte (km) | 66.9                                            | 36.7 (+ annexes hydrauliques)               |
| Perturbation estimée:                       |                                                 |                                             |
| Perturbation du contexte (%)                | 34                                              | 49                                          |
| Stock estimé après perturbation             | 2926 (TRF/an)                                   | 722 (BRO/an)                                |

|                                  |               |               |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Perte estimée après perturbation | 1507 (TRF/an) | 694 (BRO/an)  |
| Etat du contexte                 | Peu perturbé  | Très perturbé |

- Travaux, gestion, mesures de protection:

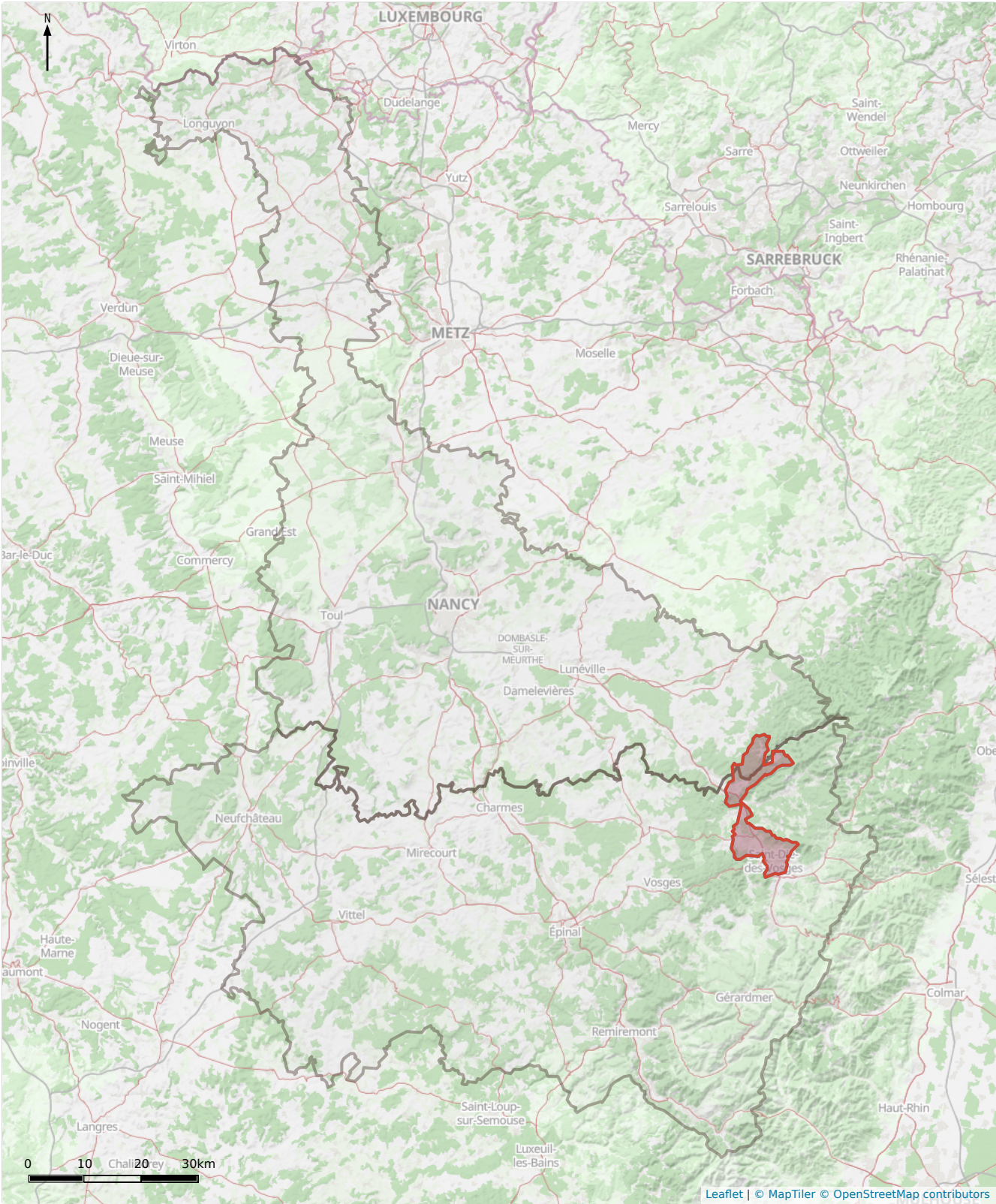
La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges conduit des programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau du contexte (compétence GEMA). L'EPTB Meurthe Madon est susceptible quand à elle de réaliser des actions pour prévenir des inondations sur le contexte (dans le cadre du PAPI et du programme "Objectif Meurthe").

Le contexte est concerné par l'arrêté portant inventaire des frayères dans le département des Vosges, pour plus d'information, consulter: [vosges.gouv.fr/Actualites/Arrete-prefectoral-portant-inventaire-des-frayeres](https://vosges.gouv.fr/Actualites/Arrete-prefectoral-portant-inventaire-des-frayeres).

Le risque de propagation des pathogènes envers la faune aquatique (exemple: peste de l'écrevisse, douve du brochet...) doit être limité par le nettoyage et la désinfection systématique de l'ensemble du matériel rentrant en contact avec les milieux aquatiques (les waders, les bottes, le matériel de pêche d'inventaire...).



Localisation du contexte:

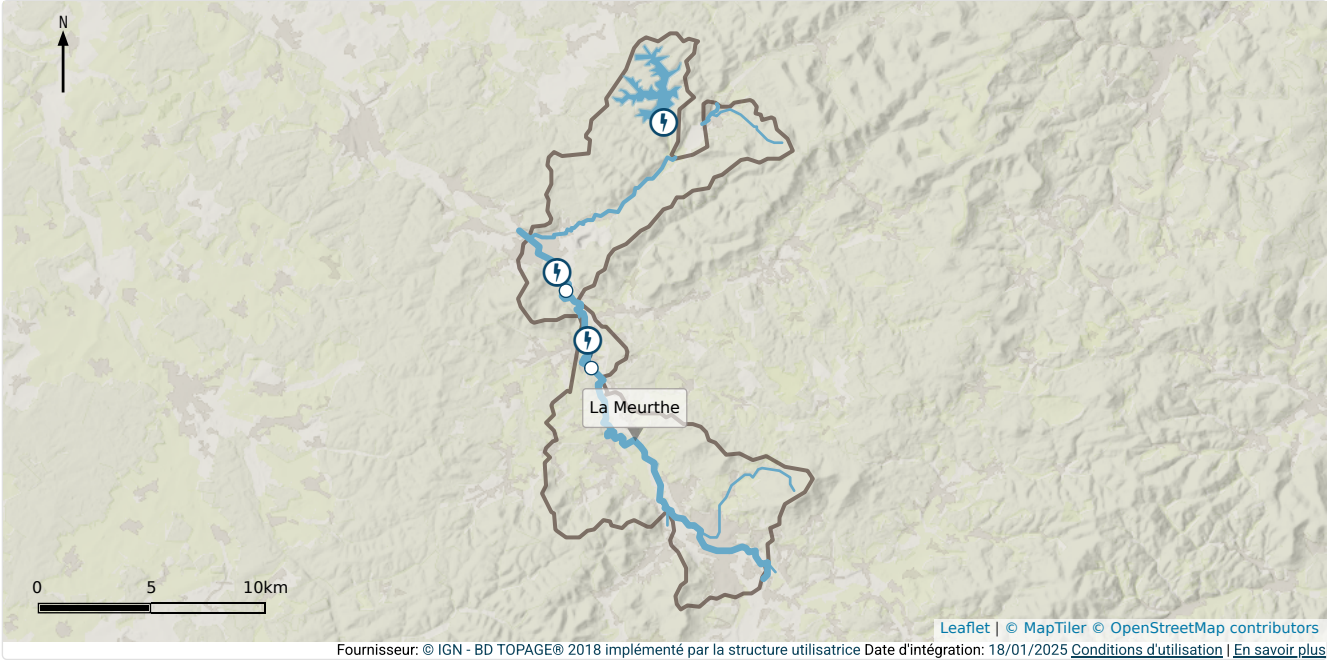


Légende

- Limites départementales
- Contexte piscicole



Hydrographie:



Légende

- Cours d'eau   ■ Plans d'eau   ○ Prise d'eau   ⚡ Restitution   — Tronçon court circuité

Cours d'eau principaux:

- Nom des cours d'eaux principaux: La Meurthe (25.6 km)
- Linéaire dans le contexte: 25.6 km

Affluents:

- Nom des Affluents: La Plaine (10.8 km), Ruisseau De Robache (7.2 km), Ruisseau De L'annot (3.8 km), Ruisseau Le Taintroue (0.8 km), La Fave (0.5 km), Ruisseau La Valdange (0.2 km), Ruisseau D'henri Alcher (0.2 km), Le Rabodeau (0.1 km)
- Nombre total d'affluents: 8

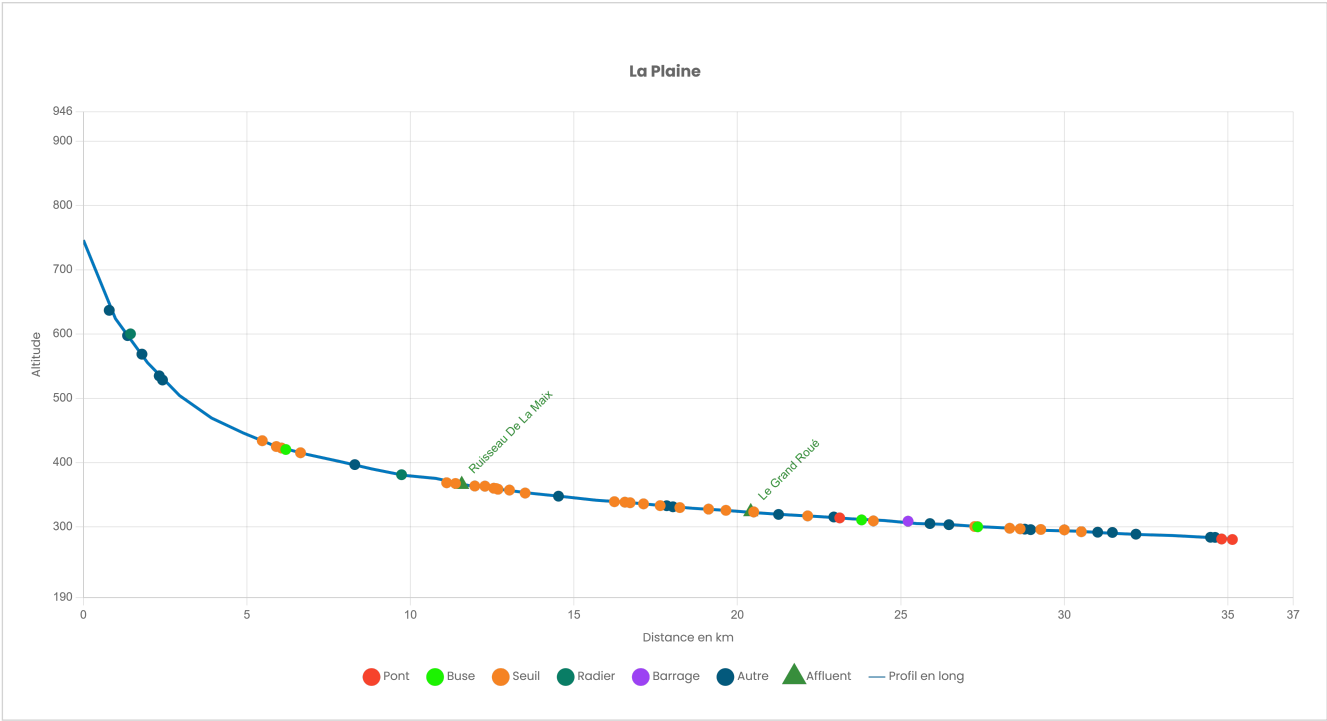
Linéaire total de cours d'eau affichés dans le contexte: 49.2 km

Stations hydrologiques:

Fournisseur: Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) Date d'intégration: 12/01/2025 [Conditions d'utilisation](#) | [En savoir plus](#)

| Code station | Etat écologique                       | Régime  | Fiche de synthèse                                                                                                          |
|--------------|---------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A6151030     | La Meurthe à Raon-l'Étape             | pluvial | <a href="http://www.hydro.eaufrance.fr/sitehydro/A6151030/synthese">www.hydro.eaufrance.fr/sitehydro/A6151030/synthese</a> |
| A6232010     | La Plaine à Raon-l'Étape [La Trouche] | pluvial | <a href="http://www.hydro.eaufrance.fr/sitehydro/A6232010/synthese">www.hydro.eaufrance.fr/sitehydro/A6232010/synthese</a> |
| A6051020     | La Meurthe à Saint-Dié-des-Vosges     | pluvial | <a href="http://www.hydro.eaufrance.fr/sitehydro/A6051020/synthese">www.hydro.eaufrance.fr/sitehydro/A6051020/synthese</a> |

Altimétrie du cours d'eau principal:





## Réglementation:

### Catégorie piscicole:

- Catégorie 1
- Catégorie 2

### Installations classées:

ALPHA DECORATION/INTERNATIONAL DECOR( classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#) )  
AQUADIE( classement: Autres régimes [Fiche descriptive](#) )  
CHATELLES TRANSFORMATION( classement: Autres régimes [Fiche descriptive](#) )  
COLA EST (ex-AXIMA)( classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#) )  
COLOTTE Jean-Pierre( classement: Non ICPE [Fiche descriptive](#) )  
CPE( classement: Non ICPE [Fiche descriptive](#) )  
DECHETTERIE RAON L'ETAPE( classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#) )  
DECHETTERIE SAINT DIE DES VOSGES( classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#) )  
DENIS Patrice( classement: Non ICPE [Fiche descriptive](#) )  
EST ARGENT( classement: Autorisation [Fiche descriptive](#) )  
FAURECIA SYSTEMES D'INTERIEUR St Michel( classement: Autorisation [Fiche descriptive](#) )  
GANTOIS Industrie( classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#) )  
GECRL( classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#) )  
HIRSCH FRANCE (ex PLACOPLATRE)( classement: Non ICPE [Fiche descriptive](#) )  
HOPITAL ST CHARLES( classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#) )  
IMPRIMERIE L'ORMONT( classement: Non ICPE [Fiche descriptive](#) )  
ONF Moyenmoutier( classement: Non ICPE [Fiche descriptive](#) )  
PAPETERIE DES CHATELLES SAS( classement: Autorisation [Fiche descriptive](#) )  
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE( classement: Autorisation [Fiche descriptive](#) )  
PELTEX Industrie( classement: Autorisation [Fiche descriptive](#) )  
PRECISION COMPONENTS INDUSTRIES - PCI( classement: Autres régimes [Fiche descriptive](#) )  
PRESSING CORALIE-CLEAN( classement: Autres régimes [Fiche descriptive](#) )  
SA ADELIN( classement: Autres régimes [Fiche descriptive](#) )  
SA BATIRENOVE( classement: Non ICPE [Fiche descriptive](#) )  
SARL BELMONT( classement: Autres régimes [Fiche descriptive](#) )  
SCIERIE CUNY( classement: Non ICPE [Fiche descriptive](#) )  
Société DALKIA FRANCE S.C.A.( classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#) )  
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST( classement: Autorisation [Fiche descriptive](#) )  
STAHV( classement: Autres régimes [Fiche descriptive](#) )  
TRABET( classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#) )  
VICHARD( classement: Non ICPE [Fiche descriptive](#) )

### Natura 2000:

VALLÉE DE LA MEURTHE DE LA VOIVRE À SAINT-CLÉMENT ET TOURBIÈRE DE LA BASSE SAINT-JEAN( FR4100238, [Fiche descriptive](#) )  
GÎTES À CHAUVES-SOURIS AUTOUR DE SAINT-DIÉ( FR4100246, [Fiche descriptive](#) )  
MASSIF VOSGIEN( FR4112003, [Fiche descriptive](#) )

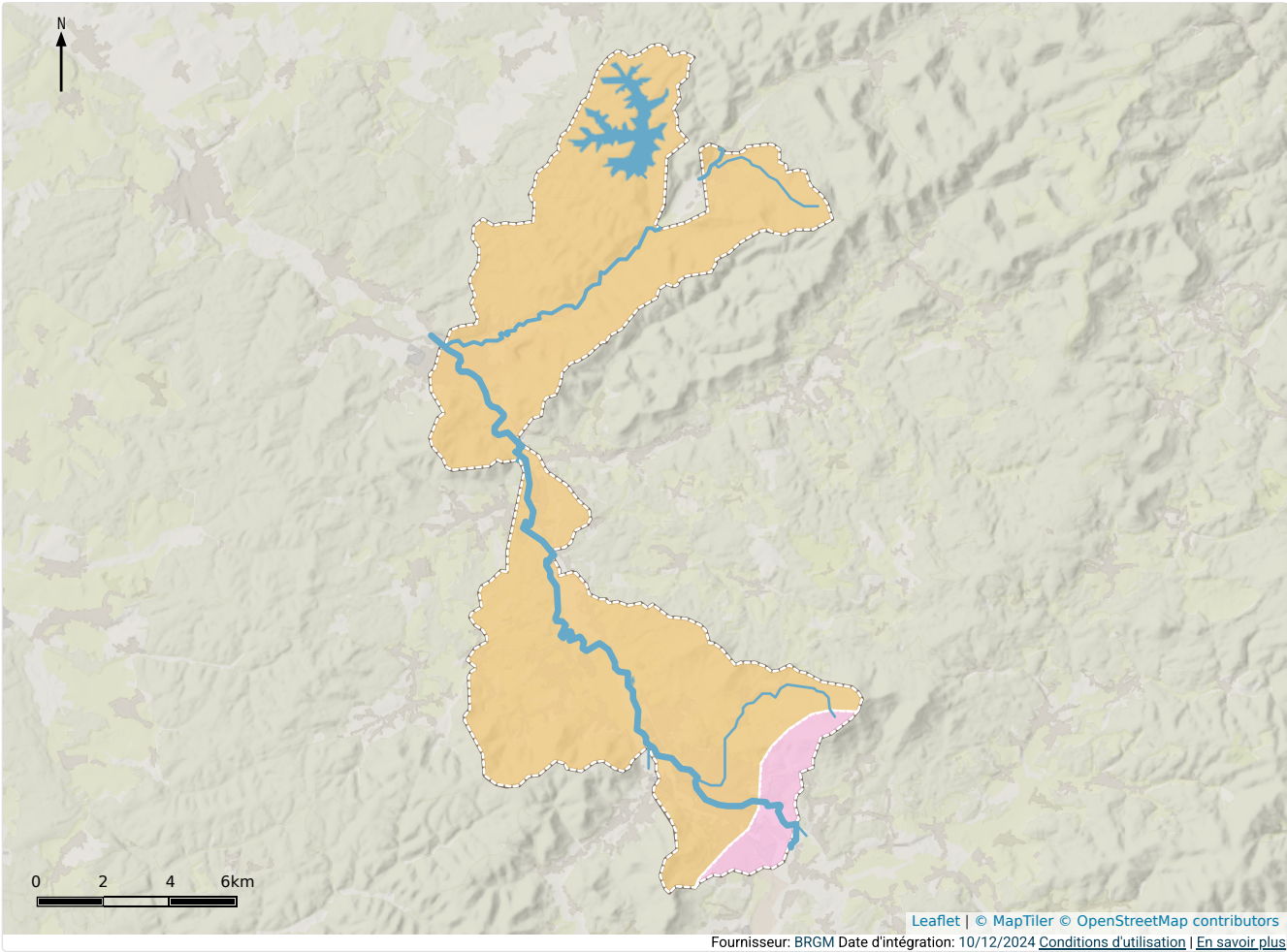
### Réservoir(s) biologique(s):

FAVE  
HURE  
MEURTHE 2  
PLAINE 1  
PLAINE 2  
RABODEAU  
TAINTROUE  
VALDANGE

### Znieff:

MASSIF VOSGIEN( 410010387, classement: 2 [Fiche descriptive](#) )  
VOSGES MOYENNES( 410010389, classement: 2 [Fiche descriptive](#) )  
PRAIRIES DE LA MEURTHE A SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE( 410030103, classement: 1 [Fiche descriptive](#) )  
RUISSEAU EN FORET DOMANIALE AU SUD DE CELLES-SUR-PLAINE( 410030162, classement: 1 [Fiche descriptive](#) )  
GITES A CHIROPTERES DU COL DE LA CHAPELOTTE A ANGOMONT( 410030164, classement: 1 [Fiche descriptive](#) )  
LA MADELEINE A SAINT-DIE-DES-VOSGES ET LE BOIS DE LA FAMILLE A TAINTRUX( 410030338, classement: 1 [Fiche descriptive](#) )  
RUISSEAU EN FORET DOMANIALE DE CELLES A CELLES-SUR-PLAINE( 410030346, classement: 1 [Fiche descriptive](#) )  
AFFLUENTS DE LA RIVIERE DE LA PLAINE EN FORET DOMANIALE DE CELLES( 410030369, classement: 1 [Fiche descriptive](#) )  
LA PLAINE DE LA SOURCE A LA TROUCHE A RAON-L'ETAPE( 410030396, classement: 1 [Fiche descriptive](#) )  
LAC DE PIERRE PERCEE( 410030417, classement: 1 [Fiche descriptive](#) )  
VALLEE DE LA MEURTHE DE LA SOURCE A NANCY( 410030461, classement: 2 [Fiche descriptive](#) )

Géologie:



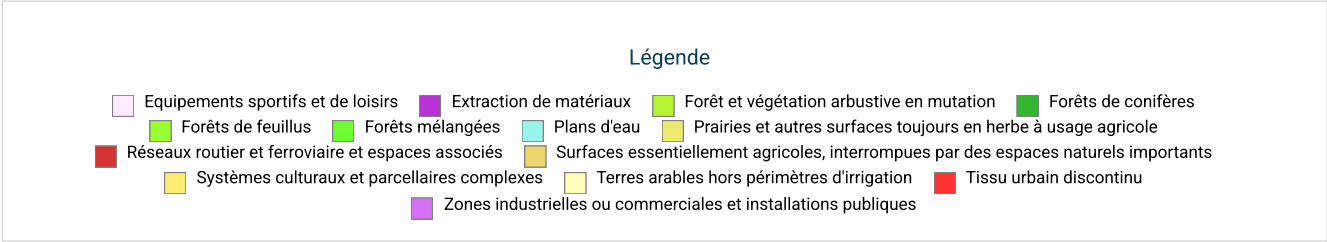
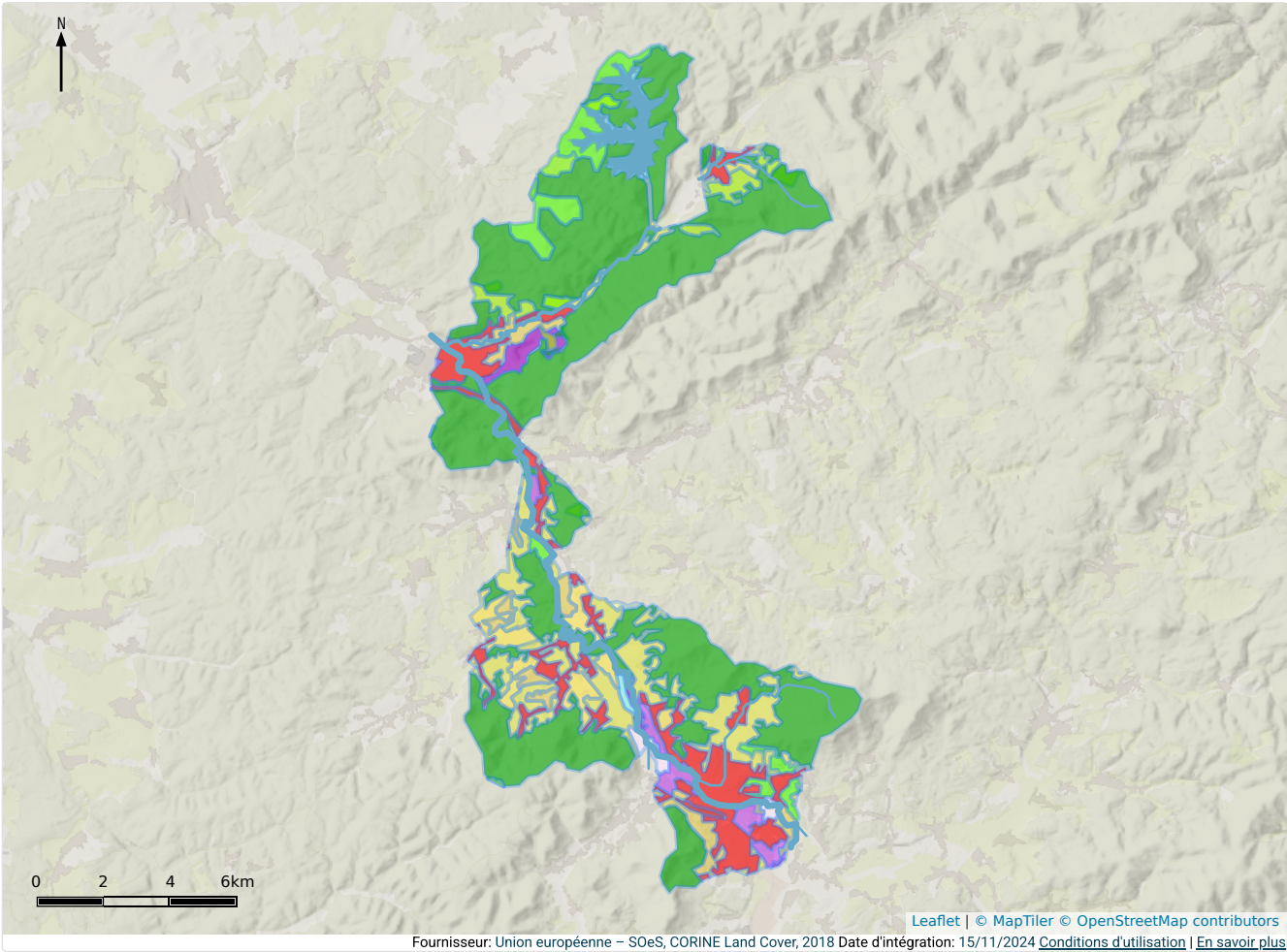
Légende

Gneiss Grès

Observations:

**Vosges gréseuses:** 94,46% de grès et 5,55% de gneiss tout à l'amont de la Meurthe.

Occupation du sol:



Observations:

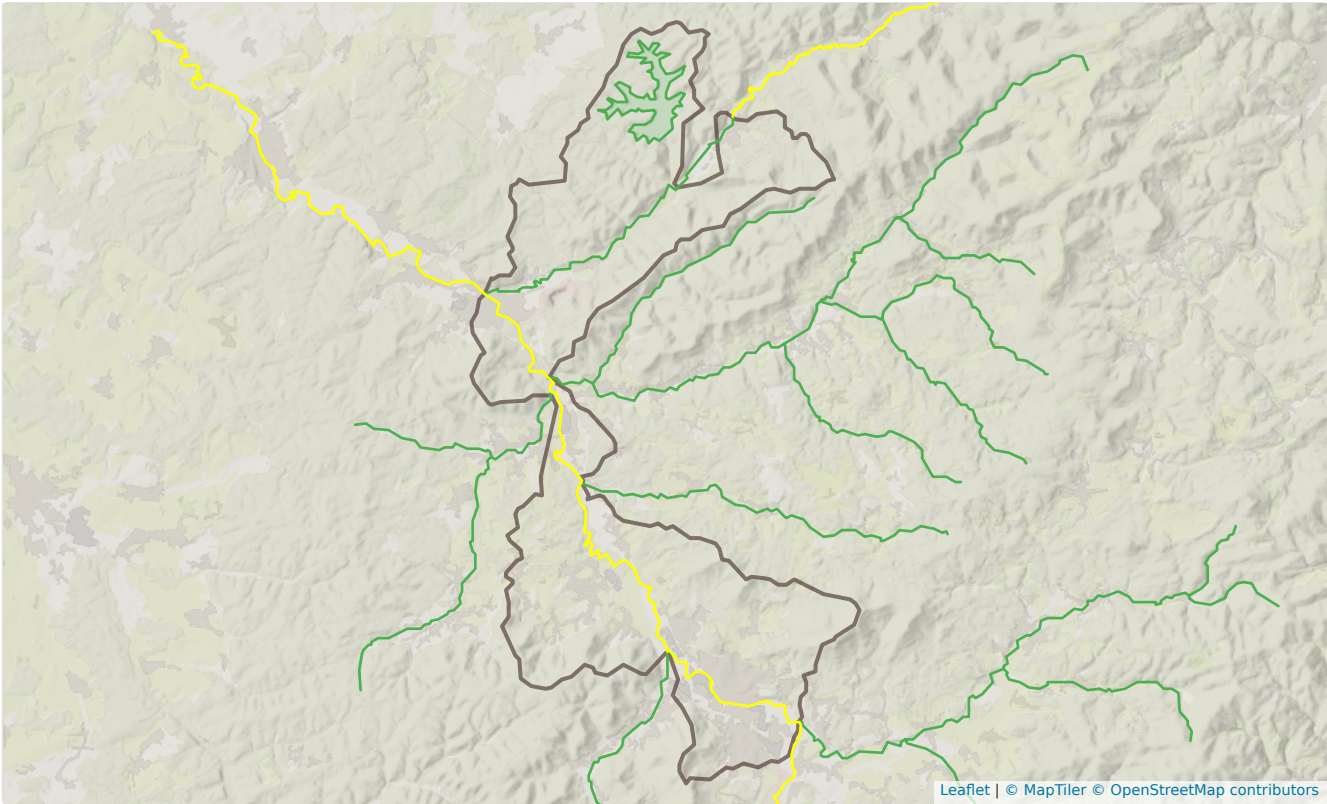
**61,5% de forêts:** 55% de forêts de conifères, 4,8% de forêts mélangées (naturelles ou plantations), 1,7% de végétation arbustive (forêt en formation).

**19,4% de terres agricoles ou pâtures:** 11,7% de prairies à usage agricole, 3,9% de systèmes cultureux complexes, 3,8% de terres agricoles entrecoupées d'espaces naturels.

**14,4% de zones urbaines ou industrielles:** 10,9% de tissus urbain discontinu, 2% de zone industrielle ou commerciale et 1,5% de zone d'extraction de matériaux.



Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état:



| Etat ou potentiel écologique                  |                            |                              |               |                 |                 |
|-----------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| — Très Bon — Bon — Moyen — Médiocre — Mauvais |                            |                              |               |                 |                 |
| Code                                          | Nom                        | Etat ou potentiel écologique | Etat chimique | Objectif d'état | Echéance d'état |
| <a href="#">FRCR292</a>                       | TAINTROUE                  | Bon                          |               |                 |                 |
| <a href="#">FRCR290</a>                       | FAVE                       | Bon                          |               |                 |                 |
| <a href="#">FRCR297</a>                       | PLAINE 2                   | Bon                          |               |                 |                 |
| <a href="#">FRCR295</a>                       | RABODEAU                   | Bon                          |               |                 |                 |
| <a href="#">FRCR294</a>                       | VALDANGE                   | Bon                          |               |                 |                 |
| <a href="#">FRCL15</a>                        | Réservoir de Pierre Percée | Bon                          |               |                 |                 |
| <a href="#">FRCR293</a>                       | HURE                       | Bon                          |               |                 |                 |
| <a href="#">FRCR279</a>                       | MEURTHE 3                  | Moyen                        |               |                 |                 |
| <a href="#">FRCR278</a>                       | MEURTHE 2                  | Moyen                        |               |                 |                 |
| <a href="#">FRCR296</a>                       | PLAINE 1                   | Moyen                        |               |                 |                 |

## Peuplement piscicole:

### Données générales:

Zonation piscicole: Zone à ombres

Espèce(s) repère: Brochet, Truite de rivière

Espèce(s) cible: Anguille d'Europe, Ecrevisse à pieds blancs, Ecrevisse à pieds rouges, Ombre commun

Poissons migrateurs: Aucun(e)

Espèces invasives: Ecrevisse américaine, Perche soleil, Ecrevisse signal

### Peuplement actuel:

Espèce(s) majoritaire(s): Ablette, Barbeau fluviatile, Brochet, Chabot, Chevaine, Epinoche, Gardon, Goujon, Hotu, Loche franche, Lamproie de Planer, Ombre commun, Perche, Spirlin, Truite de rivière, Vairon, Vandoise

Espèce(s) occasionnelle(s): Aspe, Brème commune, Carassin, Tanche

Espèce(s) d'intérêt particulier: Brochet, Ombre commun

### Peuplement potentiel:

Espèce(s) centrale(s): Barbeau fluviatile, Chabot, Chevaine, Epinoche, Goujon, Loche franche, Lote de rivière, Lamproie de Planer, Ombre commun, Spirlin, Truite de rivière, Vairon, Vandoise

Espèce(s) intermédiaire(s): Bouvière, Brochet, Epinochette, Gardon, Hotu, Perche, Tanche

## Gestion et halieutisme:

### Acteurs de la gestion piscicole:

| Nom                                | Type | Linéaire dans le contexte (km) | Surface dans le contexte (ha) |
|------------------------------------|------|--------------------------------|-------------------------------|
| Saint Die-Saint Michel sur Meurthe |      | 20.74                          | 2.54                          |
| Raon L'Etape                       |      | 11.21                          | 0                             |
| Celles sur Plaine                  |      | 6.22                           | 0                             |
| Etival Clairefontaine              |      | 7.7                            | 0                             |

### Police de l'eau et de la Pêche:

Office Français de la Biodiversité (OFB) 88, Direction Départementale des territoires (DDT) 88.

La Meurthe et la Plaine font partie du Domaine Public Fluvial.

### Police de la Pêche:

Gardes particuliers des Associations Agréées de pêcheurs à la ligne (AAPPMA) ou de la fédération départementale de pêche des Vosges (FDAAPPMA 88), ou agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

### Type de gestion des 5 dernières années:

Gestion raisonnée (ou "patrimoniale différée").

### Démarches collectives de gestion et de préservation des milieux:

| Démarche                           | Porteur                    | Observations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Compétence GEMA                    | CASDDV                     | Gestion des milieux aquatiques (GEMA):<br>aménagement des berges, de la ripisylve,<br>effacements d'ouvrages...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Programme "Objectif Meurthe", PAPI | EPTB Meurthe Madon         | Programme d'actions de prévention des<br>inondations sur le bassin Meurthe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| PLAGEPOMI 2022-2027                | Rhin-Meuse Migrateurs      | Axe migrateur prioritaire à échéance supérieure<br>à 2027 pour l'Anguille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| SDAGE 2022-2027                    | Agence de l'eau Rhin-Meuse | Le Schéma Directeur d'Aménagement et de<br>Gestion des Eaux (SDAGE) fixe la stratégie pour<br>l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en<br>2027, un programme de mesures (PDM) définit<br>les actions à mener pour atteindre cet objectif.                                                                                                                                                                                                                                        |
| PAOT 2022-2027                     | CASDDV                     | Le PAOT (Plan d'action opérationnel territorialisé)<br>rassemble des listes d'actions concrètes<br>relevant principalement de : - l'amélioration du<br>fonctionnement naturel des cours d'eau et de la<br>protection des zones humides, - la protection<br>des aires d'alimentation des captages d'eau<br>potable notamment vis-à-vis des pollutions<br>diffuses, - la réduction des pollutions<br>industrielles (substances dangereuses), - la<br>réduction de la pollution domestique. |



## Diagnostics et pressions anthropiques:

### Pressions principales:

**Nature:** Seuils impactant la libre circulation piscicole

**Localisation:**

#### Général

##### Description:

94 obstacles à l'écoulement sont recensés sur le contexte, ils peuvent limiter la circulation sédimentaire et piscicole.

Les obstacles à l'écoulement freinent la migration vers les frayères, augmentent l'épuisement des poissons migrants, peuvent provoquer de la mortalité lors de la dévalaison et augmentent le risque de prédation et de propagation de maladies (étude ICE, ONEMA). Les retenues des plans d'eau provoquent aussi un réchauffement de l'eau par stagnation, qui est très délétère sur les espèces d'eau froide (Truite fario, Saumon atlantique, Ombre commun...).

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Modéré**

Impact accueil espèce repère: **Modéré**

**Nature:** Centrales hydroélectriques

**Localisation:**

**Extrémité amont du contexte, Etival-Clairefontaine, Raon l'Etape**

##### Description:

Trois usines utilisant une turbine sont répertoriées sur le contexte: à la limite amont (Cartonnerie Jacquemin), mais aussi sur les papeteries d'Etival-Clairefontaine et de Raon l'Etape. Elles sont accompagnées de canaux de dérivation, ce qui impacte la quantité d'eau disponible dans le bras principal (le linéaire des canaux de dérivation est visible dans l'onglet "Activités anthropiques" - "Hydroélectricité").

Lors de la dévalaison des poissons, les turbines peuvent provoquer des blessures ou une mortalité piscicole (qui est de 22,3% en moyenne selon Johannes Radinger, Ruben van Treeck et Christian Wolter, 2022), sur les géniteurs, les juvéniles... (impacts relevés sur l'étude ICE de l'ONEMA, Baudoin et al. 2014). Cela dépend du type de turbine, de sa vitesse, de l'équipement de grilles et de la taille du poisson (les petits individus risquent de ne pas être retenus par les grilles, et les gros individus sont les plus impactés par les turbines lorsqu'il n'y a pas de grille du tout).

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Modéré**

Impact accueil espèce repère: **Modéré**

**Nature:** Rejets industriels

**Localisation:**

**Papèteries des Châtelles, de Clairefontaine, Carrières de Trapp**

##### Description:

Plusieurs industries ou installations classées sont susceptibles de polluer de manière accidentelle ou diffuse la vallée de la Meurthe: des déchetteries, des carrières, les papeteries de Clairefontaine ou bien des Châtelles...

Concernant les papèteries de Clairefontaine, de nombreux rejets ont été signalés au cours des dernières années, avec en 2017 une forte mortalité piscicole (environ une tonne) sur la Meurthe.

La carrière de Raon l'étape apporte aussi des sédiments dans un petit affluent de la Plaine, à chaque grosse pluie le bassin de décantation ruisselle dans le cours d'eau. Cela ensable et dégrade l'aval de la Plaine.

Impact état fonctionnel:

Fort, mortalité piscicole pour certains rejets

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Fort**

**Nature: Erosion****Localisation:****Saulcy-sur-Meurthe, Saint-Dié-des-Vosges...****Description:**

Les berges de la Meurthe sont fortement érodées sur certains tronçons, cette érosion entraîne un apport de MES et peut détériorer les habitats piscicoles. A Saulcy-sur-Meurthe juste en amont du contexte par exemple, une digue de plusieurs dizaines de mètres cubes de terre qui séparait la ballastière Cantrelle de la rivière a cédé lors d'une crue en novembre 2023.

**Impact état fonctionnel:**

Modéré

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**Impact accueil espèce repère: **Fort****Nature: Plans d'eau et ballastières****Localisation:****Lac de Celles sur Plaine et de Pierre-Percée (impact sur la Plaine), ballastières de la Meurthe****Description:**

Les plans d'eau / étangs / ballastières peuvent avoir plusieurs impacts sur les espèces piscicoles et le milieu naturel: leur présence peut entraîner une perte ou des variations soudaines de débit (prélèvement d'eau sur le cours principal); la température de l'eau peut augmenter à la sortie d'un plan d'eau à cause de la stagnation; ils présentent un risque d'introduction d'espèces nuisibles dans le milieu naturel récepteur ou d'espèces de seconde catégorie piscicole dans les cours d'eau de 1ère catégorie, et peuvent constituer un obstacle piscicole. De par leurs impacts sur les milieux aquatiques, les plans d'eau / étangs sont soumis à la réglementation IOTA, mais certains ne sont pas autorisés.

Par exemple, le 14 novembre 2023 lors d'une crue, la Meurthe a emporté une digue de terre la séparant d'une ballastière (carrière Cantrelle de Saulcy-sur-Meurthe), transportant ainsi une large quantité de sédiments, incisant et érodant le lit du cours d'eau.

**Impact état fonctionnel:**

Majeur

Impact recrutement espèce repère: **Modéré**Impact accueil espèce repère: **Fort****Nature: Berges artificialisées et recalibrages****Localisation:****Général****Description:**

Les berges de la Meurthe ont été fortement anthropisées, notamment lors des traversées d'agglomérations (Saint-Dié-des-Vosges, Raon-l'Etape) ou les berges ont été bétonnées. La ripisylve et les habitats piscicoles sont donc fortement appauvris, et le nombre de frayères à brochet, l'espèce repère est limité.

**Impact état fonctionnel:**

Fort

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**Impact accueil espèce repère: **Fort****Pressions annexes:**

**Nature:** Enrésinement

**Localisation:**

#### Général

Description:

Les pessières et forêts de conifères (naturelles ou plantations) très présentes sur les affluents ont pour effet d'acidifier fortement les cours d'eau et peuvent contribuer à l'ensablement des cours d'eau. Le manque de luminosité sous ces forêts réduit aussi le développement des macroinvertébrés essentiels dans la chaîne alimentaire.

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Modéré**

**Nature:** Rejets d'eaux usées (STEP, assainissements individuels...)

**Localisation:**

#### Saint-Dié-des-Vosges, Etival-Clairefontaine

Description:

Deux stations d'épuration sont présente sur la Meurthe: à Saint-Dié-des-Vosges (40 000 EH) et à Etival Clairefontaine (10 000 EH). Elles peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau si elles fonctionnent mal ou bien lors d'orages si le réseau pluvial n'est pas séparé des eaux usées. Aussi, un certain nombre de foyers ne sont pas rattachés à ces systèmes d'assainissement collectifs, et les assainissements individuels peuvent ne pas être conformes voir inexistantes (rejets directs dans les cours d'eau).

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

**Nature:** Rejets agricoles

**Localisation:**

#### Général

Description:

Il y a une forte activité agricole dans la vallée de la Meurthe: il y a un risque de rejet de lisier ou de transferts de produits phytopharmaceutiques accru.

Les épandages mal réalisés peuvent impacter fortement la qualité des cours d'eau, des zones humides, des nappes phréatiques... Ils ne doivent pas être réalisés trop proches du cours d'eau (10m si une couverture végétale permanente de 10 mètres ne recevant aucun intrant est implantée en bordure, sinon 35m, d'après la Directive Nitrates), ni sur des zones sensibles comme les zones humides.

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

**Nature:** Captages AEP et industries

**Localisation:**

#### Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Étape principalement

Description:

Des prélèvements en eau pour l'eau potable et pour les industries sont réalisés sur le contexte, ce qui crée une pression sur la quantité d'eau disponible sur le bassin versant.

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

**Nature:** Ripisylve irrégulière et renouée du Japon

**Localisation:**

**La Meurthe**

Description:

Les tronçons sans ripisylves ont un risque accru de développement d'espèces végétales exotiques envahissantes comme la renouée du Japon et procurent généralement moins d'habitats et de nourriture pour les espèces aquatiques.

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Modéré**

**Nature:** Prédation du Grand Cormoran

**Localisation:**

**La Meurthe et la Plaine**

Description:

Le cormoran (*Phalacrocorax carbo*) est une espèce d'oiseau piscivore qui est protégée au titre du Code de l'environnement, mais ses populations ont largement augmenté en Europe ces 40 dernières années (Russell et al., 2012; van Eerden et al., 2012). En France par exemple, la population hivernante en 1983 était estimée à environ 15 000 individus contre 115 127 individus en 2021 (Marion L., 2021). Le cormoran est un oiseau migrateur qui est attiré durant l'hiver par des climats plus doux et des eaux non gelées pour pouvoir se nourrir (Cramp & Simmons, 1977).

Le cormoran peut avoir divers impacts sur les écosystèmes. Au niveau des colonies, selon le nombre d'oiseaux présents, le ruissellement des excréments peut augmenter fortement la concentration en nutriments dans l'eau (Klimaszyk et al., 2015b). C'est aussi un vecteur de pathogènes (bactéries, virus, parasites...). Mais le cormoran a surtout un impact sur les espèces piscicoles via la prédation, il consomme en effet entre 250 et 800g de poissons par jour (Klimaszyk et al., 2016). Il va préférentiellement prédater les espèces piscicoles lorsqu'elles sont vulnérables, durant le frai par exemple, sur des alevins, ou durant la période hivernale lorsque le métabolisme du poisson est ralenti (van Eerden et al., 1995). La prédation du cormoran est difficile à quantifier sur la dynamique des populations, mais peut avoir un impact négatif sur des espèces spécifiques (Maria K. Ovegård et al., 2021). Dans les Vosges, sa prédation sur les Ombres commun et les brochets a été confirmée sur les principaux cours d'eau du département (Evaluation de l'impact de la prédation du grand cormoran sur les populations piscicoles protégées du département des Vosges de 2019 à 2020). La pression de prédation est dépendante des conditions climatiques : dans les Vosges, de fortes prédateurs ont été observées durant les hivers froids (ex: 1996-97, 2001-2002, 2008-2009, 2016-2017).

Cependant il y a un véritable manque d'étude scientifique sur l'impact de la prédation du cormoran sur la biomasse piscicole en milieu naturel (les études existantes sont réalisées majoritairement sur des piscicultures, il est effectivement très difficile d'isoler l'effet "cormoran" par rapport aux autres pressions qui existent sur les bassins versants). Cette pression est donc signalée sur le contexte (sur les ombres, les brochets et les truites), mais son intensité est difficile à quantifier car multifactorielle.

Impact état fonctionnel:

Non déterminé: impact sur les ombres lors de la frai, sur les alevins de brochets, très variable en fonction des conditions météorologiques, du cours d'eau, de la ripisylve...

Impact recrutement espèce repère:

Impact accueil espèce repère:



## Synthèse des actions préconisées:

### Priorité absolue:

#### **Intitulé: Evaluer et limiter l'impact qualitatif et quantitatif de plans d'eau et/ou d'étangs**

**Description:** Les plans d'eau / étangs peuvent avoir plusieurs impacts sur les espèces piscicoles et le milieu naturel: leur présence peut entraîner une perte ou des variations soudaines de débit (prélèvement d'eau sur le cours principal); la température de l'eau peut augmenter à la sortie d'un plan d'eau à cause de la stagnation; ils présentent un risque d'introduction d'espèces nuisibles dans le milieu naturel récepteur ou d'espèces de seconde catégorie piscicole dans les cours d'eau de 1ère catégorie, et peuvent constituer un obstacle piscicole. De par leurs impacts sur les milieux aquatiques, les plans d'eau / étangs sont soumis à la réglementation IOTA, mais certains ne sont pas autorisés. Parmi les actions pouvant être menées pour limiter leurs impacts, il est possible d'aménager les prises d'eau sur les étangs non alimentées par les sources ou ruissellements. Les organes de vidanges doivent aussi être mis aux normes (moine, grille, lit filtrant...). Pour évaluer l'impact d'un plan d'eau sur le cours d'eau, des inventaires piscicoles, des suivis thermiques ou des suivis d'autres paramètres physico-chimiques peuvent être réalisés pour comparer l'amont et l'aval du plan d'eau.

#### **Intitulé: Renforcer la veille sur les pollutions industrielles sur des secteurs ciblés**

**Localisation:** Cleurie (industries d'ennoblissement textile), Meurthe et Moselle (papeteries), etc

**Description:** Certains secteurs sont touchés par des pollutions à répétition engendrant des pertes de biomasse et/ou de diversité spécifique dans les cours d'eau. Sur ces secteurs ciblés, un suivi des paramètres physico-chimiques (DBO, pH, température..) et de la faune aquatique est préconisé.

### Priorité modérée:

#### **Intitulé: Communiquer sur les travaux et études réalisées sur les milieux aquatiques, sensibiliser aux enjeux de préservation des milieux**

**Localisation:** Tout le département

**Description:** Afin de sensibiliser le grand public à l'intérêt des divers travaux et études réalisées pour la protection des milieux aquatiques (travaux de restauration de continuité écologique, restauration d'annexes hydrauliques, inventaires piscicoles...), et aux enjeux et fonctionnement des milieux aquatiques, il est indispensable d'accompagner les diverses actions d'une communication adaptée. Cette communication peut se faire sur internet via le site web de la fédération de pêche ou les réseaux sociaux, ou avec des supports divers (flyers, panneaux d'affichage...). Elle peut aussi passer par des animations auprès du grand public, dans des écoles, durant des salons dédiés à l'environnement, etc.

#### **Intitulé: Soutenir les effectifs piscicoles selon les pressions constatées et contrôler les divers repeuplements**

**Localisation:** Tout le département; fort enjeu sur le massif vosgien (têtes de bassin versant de la Moselle et de la Meurthe).

**Description:** Pour compenser les pertes piscicoles dues aux pressions (pollutions diverses, obstacles à l'écoulement, déficit de frayères...), ou à la suite d'événements ponctuels (assecs, pollutions engendrant une mortalité...), il peut être pertinent de soutenir les populations piscicoles en réalisant des alevinages. Les alevinages d'écloseries (Truite fario, brochet, potentiellement Ombre commun) doivent être priorités par rapport à des soutiens d'effectifs classiques. Ils présentent un fort intérêt pour soutenir les populations des cours d'eau (par exemple le taux de contribution aux captures de Truites fario avait été estimé à 25,5 % en 2002 et à 36,7 % en 2003 sur la Moselotte), avec un risque de perturbation génétique ou d'introduction de pathogènes qui est moindre. En outre, la fédération de pêche doit connaître les espèces piscicoles et les quantités relâchées dans le milieu naturel, afin d'évaluer la cohérence de ces repeuplements avec le PDGP et la gestion préconisée (action réglementaire, Article L432-12 du Code de l'Environnement). En particulier sur les contextes en gestion patrimoniale, où les opérations de repeuplement piscicoles de pisciculture sont à limiter. Le but est de ne pas déséquilibrer les populations naturelles (possible impact sur la génétique des populations, concurrence, risque de pathogènes...).

#### **Intitulé: Poursuivre les inventaires piscicoles et veiller sur l'état sanitaire des poissons**

**Localisation:** Tout le département

**Description:** Les inventaires piscicoles se réalisent par pêche électrique sur un tronçon du cours d'eau, selon un protocole normé (EN 14011 et EN 14962) et sont encadrés par arrêté préfectoral. Le courant utilisé est non léthal et attire le poisson vers une anode pour qu'il puisse être épuisé. Plusieurs passages sont réalisés pour capturer les poissons, sans les remettre à l'eau (méthode par épuisement de De Lury, 1951). Ils sont alors mesurés, identifiés et comptés. Cela permet d'estimer les stocks et la diversité d'espèces piscicoles du cours d'eau. Ces inventaires permettent d'estimer l'état du cours d'eau en comparant le peuplement inventorié à un peuplement de référence (biotypologie de Verneaux, Indice Poisson Rivière). Ils permettent aussi de pouvoir estimer les pertes de biomasses si le cours d'eau est victime d'une pollution. Des inventaires sont préconisés, par exemple, sur des cours d'eau qui n'ont jamais été inventoriés pour acquérir de nouvelles données, ou pour renouveler des inventaires trop anciens (supérieurs à 10 ans), au sein d'un réseau de suivi régulier pour surveiller l'état des cours d'eau, ou encore dans le cadre de travaux (état des lieux avant travaux, suivi de l'évolution après travaux...). Ces inventaires peuvent être accompagnés d'une veille sur les diverses pathologies des poissons, qui pourraient se multiplier ces prochaines années (par exemple : la PKD ou hépatonéphrite parasitaire sur les salmonidés) notamment face au dérèglement climatique. Cette veille peut passer par le contrôle visuel des lésions lors des pêches d'inventaire (codes pathologies), ou par des analyses plus poussées (autopsies par un vétérinaire, analyses génétiques). Au cours de ces inventaires, le risque de propagation des pathogènes envers la faune aquatique (exemple : peste de l'écrevisse, douve du brochet, etc) doit être limité par le nettoyage et la désinfection systématique de l'ensemble du matériel rentrant en contact avec les milieux aquatiques.

#### **Intitulé: Restaurer la continuité écologique**

**Localisation:** Une majeure partie du département est concernée, les contextes du bassin-versant Rhône-Méditerranée (Saône, Coney, BV Lanterne), le bassin-versant de la Meurthe et la tête de bassin-versant de la Moselle (Moselotte, Vologne, Haute-Moselle) sont les

plus touchés par cette problématique.

**Description:** La continuité écologique d'un cours d'eau se traduit à la fois par la circulation naturelle des sédiments (qui permet le renouvellement du support de ponte, limite le colmatage...), et par la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri (c'est-à-dire l'ensemble de leur réservoir biologique), que ce soit en montaison ou en dévalaison. La continuité écologique assure le bon fonctionnement des réservoirs biologiques, notamment leur connexion longitudinale mais aussi latérale, leur morphologie et leur condition hydrologique favorable. Elle peut être entravée par des obstacles à l'écoulement (seuils, digues, buses...). Plusieurs solutions sont envisageables pour restaurer cette continuité : soit en effaçant l'ouvrage, soit en l'arasant (baisse du niveau), soit en l'aménageant pour permettre le franchissement piscicole. L'enjeu de cette restauration de la continuité écologique est encore plus important sur les têtes de bassin versant où les assèchs sont récurrents.

**Effet attendu sur les espèces repère:** Rétablissement de l'accès aux zones de frayères. Effet sur les capacités de recrutement (et sur les capacités d'accueil en restaurant la fonctionnalité des milieux et la circulation sédimentaire).

#### **Intitulé: Conforter et actualiser les inventaires écrevisses**

**Localisation:** Tout le département

**Description:** Les inventaires astacicoles se réalisent par prospection nocturne pour détecter la présence d'écrevisses (écrevisses autochtones qui sont protégées, écrevisses invasives). Ils sont encadrés par arrêté préfectoral. Ces inventaires servent à identifier les zones de présence des espèces protégées pour pouvoir les protéger (par arrêté préfectoral "frayères", en adaptant les modes de gestion et les travaux...). Ces données doivent être assez récentes (inférieures à 10 ans) pour être représentatives, il est donc parfois nécessaire de les actualiser. Au cours de ces inventaires, le risque de propagation des pathogènes envers la faune aquatique (exemple : peste de l'écrevisse, douve du brochet...) doit être limité par le nettoyage et la désinfection systématique de l'ensemble du matériel rentrant en contact avec les milieux aquatiques (les waders, les bottes, le matériel de pêche d'inventaire...).

#### **Intitulé: Evaluer et limiter l'impact des Grands Cormorans sur des espèces menacées**

**Description:** La prédation du cormoran est difficile à quantifier sur la dynamique des populations, mais peut avoir un impact négatif sur des espèces spécifiques (Maria K. Ovegård et al., 2021). Dans les Vosges, sa prédation sur les Ombres commun et les brochets a été confirmée sur les principaux cours d'eau du département (Evaluation de l'impact de la prédation du grand cormoran sur les populations piscicoles protégées du département des Vosges de 2019 à 2020). Des études complémentaires sur ce facteur aggravant ainsi que des mesures pour prévenir la prédation d'espèces menacées sont préconisées (comptages et études stomacales des cormorans, régulation des populations de cormorans, protection des frayères piscicoles par des barrières physiques / effaroucheurs, etc).

### **Priorité faible:**

#### **Intitulé: Mise en place d'un réseau pérenne de thermie**

**Localisation:** Tout le département

**Description:** A l'heure du changement climatique et au vu des espèces particulièrement sensibles à la montée des températures dans les cours d'eau qui sont présentes sur le territoire (Truite fario, Ombre commun, écrevisses autochtones), il conviendrait de mettre en place un réseau pérenne de suivi des températures des cours d'eau à l'échelle du département. Ce réseau permettrait: de compléter les autres réseaux de thermie (OFB, DREAL...) pour suivre l'évolution des températures sur le long terme, de mieux pouvoir comprendre et réagir face au mouvement de certaines espèces piscicoles vers l'amont, de pouvoir être alerté lors de changements de températures anormaux (suite à des rejets / pollutions par exemple)... Ce réseau serait à priori concentré sur les zones les plus sensibles, donc plutôt sur les têtes de bassin versant.

#### **Intitulé: Gestion raisonnée des embâcles et entretien de la ripisylve**

**Localisation:** Cours d'eau avec une ripisylve fonctionnelle qui doit être maintenue

**Description:** La ripisylve correspond à la végétation arborée ou arbustive en bordure de cours d'eau. Elle joue un rôle essentiel dans la diversité et la qualité des milieux aquatiques : elle crée de l'ombre sur le cours d'eau ce qui permet de limiter le réchauffement de l'eau, elle tamponne les ruissellements provenant du bassin versant (et limite donc les intrants) et crée des habitats (racines dans l'eau, bois morts et embâcles dans l'eau qui diversifient les écoulements et qui enrichissent le milieu...). Lorsqu'elle est vieillissante, notamment lorsque les arbres risquent de tomber dans l'eau, il est parfois nécessaire de l'entretenir avec des coupes sélectives. De la même manière, les embâcles peuvent être enlevés lorsqu'ils bloquent totalement les écoulements (ils peuvent alors limiter la circulation piscicole et ensabler voire colmater le cours d'eau) ou lorsqu'ils constituent un risque (blocage de pont, proximité d'une habitation...). Ce sont des actions qui sont menées régulièrement pour maintenir les cours d'eau en bon état.

**Effet attendu sur le milieu:** Maintien de la bonne fonctionnalité des cours d'eau et de leur ripisylve

#### **Intitulé: Renforcer le réseau associatif: actions de police de la pêche, location ou acquisition des droits de pêche, maîtrise foncière...**

**Localisation:** Tout le département

**Description:** Pour protéger les ressources halieutiques et faire respecter la réglementation concernant la pêche, des gardes-pêches agréés par la préfecture et assermentés contrôlent les pêcheurs sur les droits de pêche détenus par leurs commettants. Ils peuvent être gardes-pêches fédéraux (agent de développement), ou bien des gardes-pêches particuliers d'AAPPMA ou d'autres titulaires de droits de pêche. Une meilleure efficacité de ce réseau de police de la pêche et une meilleure protection des milieux aquatiques et des ressources piscicoles passe par l'acquisition / la location des droits de pêche, et parfois par la maîtrise foncière. Pour rappel, les propriétaires riverains ont un droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau (hors domaine public) qu'ils peuvent partager avec une association et/ou la fédération de pêche départementale (Article L432-4 du Code de l'Environnement). Lorsque la FDAAPPMA ou les AAPPMA possèdent les droits de pêches ou sont propriétaires, les contrôles de police de la pêche, la gestion des repeuplements piscicoles, mais aussi l'entretien ou les travaux sur les milieux aquatiques sont grandement facilités.

#### **Intitulé: Mettre en place des haies bocagères et zones tampons pour limiter les pollutions agricoles**

**Description:** Dans les bassins versants dominés par l'agriculture (élevage de bovin, cultures de maïs...), la qualité physico-chimique des cours d'eau peut être altérée à cause des ruissellements (produits phytosanitaires, épandages de lisiers, de digestat...). Outre les

limitations d'épandage en bord de cours d'eau, des zones tampons (zones humides, prairies, zones enherbées...), des zones de rejet en sortie de drains agricoles et des haies bocagères peuvent être installées pour limiter les transferts de polluants.

#### **Intitulé: Recenser et restaurer les frayères à brochets / annexes hydrauliques**

**Localisation:** Contextes cyprinicoles et intermédiaires

**Description:** Le frai du brochet a lieu dans des zones d'eau calme avec de la végétation en eau : typiquement ce sont des annexes hydrauliques, des bras morts, des rigoles, des prairies inondées... Le brochet va pondre ses œufs sur un support (préférentiellement de la végétation) durant le printemps (de février à avril). La zone de ponte doit rester en eau assez longtemps pour permettre l'incubation et la naissance des alevins, puis la résorption de leur ventouse et de leur vésicule vitelline, afin que les alevins puissent nager vers le cours d'eau principal (ce qui dure au total 280 à 300 degrés jour environ, soit 28-30 jours à 10°C). Les frayères à brochets ont des intérêts multiples, à la fois pour la faune piscicole, mais aussi pour les diverses espèces vivant dans les zones humides (libellules, amphibiens...), pour l'autoépuration de l'eau, ou encore pour tamponner les crues. Les frayères à brochet sont considérées en bon état lorsque la végétation peut s'y développer (courant faible, luminosité convenable et fond peu profond, en général de 30 à 50cm de profondeur), et que le fond n'est pas envasé. Pour les restaurer, il peut être nécessaire de retravailler leur connexion au cours d'eau, de les reprofiler/ de les curer si leur submersion est insuffisante, voir dans certains cas d'installer un ouvrage de gestion des niveaux d'eau. Il est possible aussi d'éclaircir la végétation en rive pour permettre le réchauffement de l'eau et le développement végétal.

#### **Intitulé: Développer les connaissances sur les captures des pêcheurs**

**Localisation:** Tout le département

**Description:** Pour améliorer la gestion des ressources piscicoles, pour compléter nos connaissances sur les ressources piscicoles, pour avoir un retour sur le loisir pêche (quantités et espèces prélevées, méthodes utilisées et leur efficacité de capture...), il est possible de proposer aux pêcheurs de remplir un carnet de capture renseignant la date, la durée et le lieu de pêche ainsi que les détails des captures réalisées et de la technique utilisée. Ces carnets de capture, qui sont une forme d'enquête halieutique, peuvent participer à l'inventaire des poissons et à la valorisation du monde de la pêche de loisir.

#### **Intitulé: Adapter la réglementation de pêche en fonction des populations piscicoles**

**Localisation:** Tout le département

**Description:** Les tailles minimales de captures, les fenêtres de captures ainsi que les quotas peuvent être adaptés aux espèces (Black-bass, Sandre, Brochet, Ombre commun, Truite fario...) et aux différents bassins versants. Ces adaptations de la réglementation peuvent être appliquées à la suite d'observations sur les populations piscicoles (pêches d'inventaire, carnets de capture, études génétiques, scalimétrie...) notamment sur leur vitesse de croissance ou sur leur capacité de reproduction. Ces éléments varient en fonction de la géologie, de la température, de la qualité de l'eau et des habitats... Idéalement, une réglementation uniforme devrait être appliquée sur un même contexte pour une bonne compréhension auprès des pêcheurs et une meilleure cohérence dans la gestion des populations piscicoles.

#### **Intitulé: Sensibiliser et lutter contre les écrevisses exotiques envahissantes**

**Localisation:** Fronts de colonisations, BV nouvellement colonisés...

**Description:** Les écrevisses envahissantes (écrevisse américaine *Orconectes limosus*, écrevisse de californie *Pacifastacus leniusculus*, écrevisse de louisiane *Procambarus clarkii*...) perturbent les populations natives (écrevisse à pattes rouges *Astacus astacus*, écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*...) notamment car elles sont porteuses saines de la "peste des écrevisses". La lutte contre les espèces envahissantes est donc un enjeu majeur pour protéger les espèces autochtones. Elle passe par la sensibilisation du public, par la réglementation (interdiction du transport vivant des écrevisses envahissantes...), mais aussi par des actions sur des secteurs ciblés : par exemple, un piégeage mécanique et/ou par pêche électrique pour éliminer les espèces envahissantes sur les fronts de colonisation pour protéger des populations autochtones à l'amont. Pour les secteurs qui ne sont pas encore envahis, les actions doivent être réalisés rapidement suite à la détection d'une écrevisse invasive pour espérer des résultats convaincants. Aussi, pour limiter le risque de propagation des pathogènes, tout matériel rentrant en contact avec les milieux aquatiques doit systématiquement être nettoyé puis désinfecté entre chaque utilisation.

### **Synthèse des préconisations:**

Sur ce contexte piscicole spécifiquement, les actions préconisées en priorité absolue sont de renforcer la veille sur les pollutions industrielles et d'évaluer et de limiter l'impact qualitatif et quantitatif de plans d'eau / étangs / ballastières (ex sur la Plaine: Pierre-Percée et Lac de Celles-sur-Plaine). En priorité modérée, il est préconisé d'identifier et de réduire les rejets domestiques et/ou urbains et de restaurer la continuité écologique.

Le reste des actions (jugées peu prioritaires et/ou préconisées à l'échelle du département entier) est consultable dans la liste des préconisations.

## Gestion piscicole préconisée:

### Gestion globale préconisée: **Gestion d'usage**

#### Observations:

La gestion d'usage, préconisée sur des contextes « Dégradés » où la fonctionnalité des cours d'eau ne pourra pas être restaurée à long terme. La gestion piscicole et les soutiens d'effectifs devront être concentrés sur la demande des pêcheurs. Des actions sur le milieu pourront être réalisées, même si toutes les fonctionnalités naturelles ne pourront réalistiquement pas être restaurées dans leur totalité.

#### Cas particuliers de gestion:

**Pour soutenir les effectifs piscicoles, en tant que mesure compensatoire face aux diverses pressions rencontrées, il faut prioriser les alevinages via les écloseries associatives qui permettent la reproduction assistée de populations naturelles** (Truites farios, brochets, et potentiellement Ombres communs).

Des individus adultes autochtones (géniteurs) sont prélevés chaque année dans les cours d'eau du département, leurs œufs sont fécondés artificiellement puis incubés avant d'être remis en milieu naturel (sous forme d'œufs en boîte Vibert ou bien sous forme d'alevins). Les géniteurs sont aussi relâchés dans le milieu naturel. Contrairement aux alevinages ou repoissonnements classiques, cette méthode ne perturbe pas la génétique des populations naturelles et a été démontrée comme étant plus efficace. Une étude sur la Moselotte montre par exemple que les truites d'écloseries contribuent aux captures pour 25,5 % en 2002 et pour 36,7 % en 2003, avec des taux bien plus élevés sur des secteurs dégradés (Gerdeaux et al, 2006).

**Une gestion spécifique à l'ombre commun pourra être envisagée durant ce PDPG** (renforcement des études spécifiques à l'ombre commun, adaptation de la réglementation de pêche, réflexion sur un possible soutien de la population avec des écloseries...). Cette espèce est classée "Vulnérable" en raison de l'augmentation de la température des eaux et de la diminution simultanée des débits qui réduisent son aire de répartition.

**La gestion des écrevisses autochtones sera mise en place, en accord avec le SDAGE, afin de protéger les populations et leur habitat.** Les inventaires astacicoles devront être actualisés si besoin, les soutiens d'effectifs piscicoles sur les secteurs abritant des écrevisses protégées sont à éviter, des actions pour lutter contre les écrevisses envahissantes peuvent être menées.

## Partenaires techniques et financiers:



LA VIE EN  
VOSGES  
Le Département



FÉDÉRATION NATIONALE  
PÊCHE



UNION DE BASSIN RHIN-MEUSE  
PÊCHE



AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



agence  
de l'eau  
RHÔNE MÉDITERRANÉE  
CORSE

établissement public de l'État